

Document d'informations clés TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part C)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR ACTIONS AVENIR ISR – Part C** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR0007472501

Producteur du PRIIP : **Tailor Asset Management** (la « Société de Gestion »), société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juin 1990 sous le numéro GP90031.

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez-le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés
Le Fonds a obtenu un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 1993.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 01/03/2023

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Objectifs

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence Bloomberg Eurozone Developed Markets Large & Mid Cap Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Le fonds est classé : « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux. La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les souscriptions et les rachats sont centralisés à J avant 12 heures (heure de Paris) par CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

Informations pratiques

Le dépositaire est CACEIS Bank – 89-91 rue Gabriel Péri, 92120, Montrouge.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

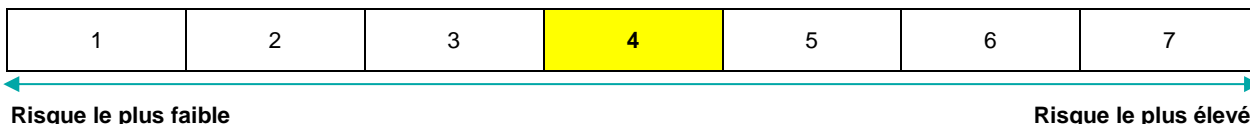
Investisseurs de détail visés

Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres d'actions de l'Union européenne et de la zone euro, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (5 ans minimum) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Durée du Fonds

La durée minimum de placement recommandée est fixée à 5 années. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 5 ans, nombre d'années correspondant à la durée minimum de placement recommandée.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 5 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

<i>Période d'investissement recommandée : 5 ans</i>		
<i>Exemple d'investissement : 10,000€</i>		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénario de tension	-78.22%	-25.92%
	2,180€	2,230€
Scénario défavorable	-25.36%	-3.10%
	7,460€	8,540€
Scénario modéré	+6.17%	+6.80%
	10,620€	13,890€
Scénario favorable	+35.21%	+12.15%
	13,520€	17,740€

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios et en supposant que vous investissiez 10'000€. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres Fonds. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir. Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Fonds.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement (comptes titres ou assurance vie). Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance.

Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des obligations qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit CACEIS Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations en vertu de la directive OPCVM. En ce qui concerne le Fonds, le Dépositaire ne s'est pas libéré contractuellement de sa responsabilité pour la perte d'instruments financiers par le transfert contractuel de sa responsabilité à un sous-dépositaire ou à un autre délégué.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, les coûts récurrents et les coûts accessoires.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	621€	3,455€
Réduction du rendement par an	6.30%	5.04%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	200 EUR
	Coûts de sortie	TAILOR AM ne facture pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	2,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	256 EUR
	Coûts de transaction	1.07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	105 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.62% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices.	61 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 5 années

Ouvert à tous les souscripteurs dont les investisseurs institutionnels, les gérants de trésorerie des grandes entreprises ainsi qu'aux particuliers. Le Fonds s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer principalement au risque des marchés des actions de l'Union Européenne et de la zone euro, ainsi qu'aux résidents français titulaires d'un compte d'instruments financiers PEA. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 5 années. Vous pouvez retirer votre argent chaque jour.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet <https://www.tailor-am.com/esq.html>.

Enfin, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte des critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.